



Établissement public du Musée National Picasso – Paris

Délibération du conseil d'administration n° 2011 – 2

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2010 CLOS

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 6° de son article 11,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 3 mars 2011,

Adopte la délibération suivante :

Art. 1^{er}. – Le compte financier pour l'exercice 2010 est approuvé ainsi qu'il suit :

- a) compte de résultat : les recettes s'élèvent à 14.509.863,31 €, les dépenses à 521.472,15 €, le résultat à 13.988.391,16 €.
- b) tableau de financement abrégé : les emplois s'élèvent à 19.305.971,27 €, les ressources à 260.000 €.

Art. 2. – Le résultat de l'exercice 2010 est affecté en réserve, au compte 1068.

Fait à Paris, le 4 mars 2011
Par le conseil d'administration

Le président,
Anne BALDASSARI